

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

PV n°6 Réunion restreinte du 19 février 2019

PROCÈS-VERBAL

Nombre de membres : 6

- Présents : 5 - Excusés : 1

Date de convocation: 12.02.2019

Présents: MM., Gérard GAUTIER, Raymond LAUGEROTTE, Christian LEFEBVRE, Jean Louis MAURICE, Pierre

MORICEAU,

Excusé: M. Jean Claude CHAPILLON

Assiste: Christine COGET, Secrétaire administrative LFN

1. DISTRICT DU CALVADOS

- 1.1. Demandes d'avis préalables
- 1.2. Classement initial d'une installation
- 1.3. Confirmation de classement d'une installation

- DIVES SUR MER

Stade André Heurtematte - NNI 142250101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 15 janvier 2019 Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 4 pour dix ans,

- Arrêté d'ouverture au public du 6 Décembre 2018

Ce dossier a été transmis à la Fédération Française de Football le 17 janvier 2019

- 1.4. Changement de niveau d'une installation
- 1.5. Installations Futsal
- 1.6. Classement initial de l'éclairage
- 1.7. Confirmation de classement de l'éclairage

- CAEN

Stade Michel d'Ornano - NNI 141180101

Eclairement moyen : 1628 lux Facteur d'uniformité : 0,86 Rapport E mini/E maxi : 0,72

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E1 du Règlement de l'Éclairage. Ce dossier a été transmis à la Fédération Française de Football le 8 janvier 2019



- DIVES SUR MER

Stade André Heurtematte - NNI 142250101

Eclairement moyen : 251 lux Facteur d'uniformité : 0,71 Rapport E mini/E maxi : 0,50

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E4 du Règlement de l'Éclairage. Ce dossier a été transmis à la Fédération Française de Football le 17 janvier 2019

- BAYEUX

Stade Henry Jeanne - NNI 140470101

Eclairement moyen: 277 lux Facteur d'uniformité: 0,81 Rapport E mini/E maxi: 0,70

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E4 du Règlement de l'Éclairage. Ce dossier a été transmis à la Fédération Française de Football le 17 janvier 2019

- CAEN

Stade Claude Mercier - Venoix - NNI 141180601

Eclairement moyen: 375 lux Facteur d'uniformité: 0,70 Rapport E mini/E maxi: 0,50

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E3 du Règlement de l'Éclairage. Ce dossier a été transmis à la Fédération Française de Football le 25 janvier 2019

- CAEN

Stade J. Déterville - NNI 141180301

Eclairement moyen : 230 lux Facteur d'uniformité : 0,71 Rapport E mini/E maxi : 0,54

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E4 du Règlement de l'Éclairage. Ce dossier a été transmis à la Fédération Française de Football le 25 janvier 2019

- CAEN

Stade Maurice Fouque - NNI 141180201

Eclairement moyen : 251 lux Facteur d'uniformité : 0,76 Rapport E mini/E maxi : 0,55

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E4 du Règlement de l'Éclairage. Ce dossier a été transmis à la Fédération Française de Football le 25 janvier 2019

- LISIEUX

Stade Louis Bielman - NNI 143660101

Eclairement moyen : 331 lux Facteur d'uniformité : 0,73 Rapport E mini/E maxi : 0,57

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E4 du Règlement de l'Éclairage. Ce dossier a été transmis à la Fédération Française de Football le 12 février 2019

- 1.8. Demande d'avis préalable de l'éclairage
- 1.9. Divers

2. DISTRICT DE LA MANCHE

- 2.1. Demandes d'avis préalables
- 2.2. Classement initial d'une installation

- AGON COUTAINVILLE

Stade Docteur Marquez - annexe - NNI 500030102

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 6 septembre2018.

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau FOOT A 11 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 19 février 2029.

Arrêté d'ouverture au public du 24 avril 1998

2.3. Confirmation de classement d'une installation

- CHERBOURG EN COTENTIN

Stade Jean Tesson - NNI 501290501

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 21/09/2018

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 1er Octobre 2018.

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19.02.2029.

Arrêté d'ouverture au public du 20 octobre 1997

- AGON COUTAINVILLE

Stade Pierrot Drouet - NNI 500030101

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 11/05/2018

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 6 septembre 2018.

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 19 février 2029.

Arrêté d'ouverture au public du 24 avril 1998

- MOYON

Stade Joseph Beaufils - NNI 503630101

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 26/10/2019

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 13 décembre 2018.

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 19 février 2029.

Arrêté d'ouverture au public du 6 septembre 1999

- NOTRE DAME DE CENILLY

Stade de la Chanterie - NNI 503780101

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 22/12/2018

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 20 décembre 2018.

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 19 février 2029.

- Arrêté d'ouverture au public du 31 janvier 2019
 - 2.4. Changement de niveau d'une installation
 - 2.5. Installations Futsal
 - 2.6. Classement initial de l'éclairage
 - 2.7. Confirmation de classement de l'éclairage

- MOYON

Stade Joseph Beaufils - NNI 503630101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 16/11/2017

Eclairement moyen : 162 lux Facteur d'uniformité : 0,70 Rapport E mini/E maxi : 0,43

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E5 du Règlement de l'Éclairage.

.

- STE MARIE DU MONT

Stade Lucien Noël - NNI 505090101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 29/03/2018

Eclairement moyen: 105 lux Facteur d'uniformité: 0,42 Rapport E mini/E maxi:

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau EFOOT A 11 du Règlement de l'Éclairage.

- CHERBOURG EN COTENTIN

Stade Maurice Postaire - NNI 501290101

Eclairement moyen : 304 lux Facteur d'uniformité : 0,70 Rapport E mini/E maxi : 0,50

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E4 du Règlement de l'Éclairage. Ce dossier a été transmis à la Fédération Française de Football le 8 janvier 2019

- SAINT LO

Stade Louis Villemer - NNI 505020101

Eclairement moyen : 448 lux Facteur d'uniformité : 0,75 Rapport E mini/E maxi : 0,58

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E3 du Règlement de l'Éclairage. Ce dossier a été transmis à la Fédération Française de Football le 8 janvier 2019

- ST PIERRE EGLISE

Stade Communautaire - NNI 505390101

Eclairement moyen : 138 lux Facteur d'uniformité : 0,70 Rapport E mini/E maxi : 0,43

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E5 du Règlement de l'Éclairage.

- 2.8. Demande d'avis préalable de l'éclairage
- 2.9. Divers

3. DISTRICT DE L'ORNE

- 3.1. Demandes d'avis préalables
- 3.2. Classement initial d'une installation
- 3.3. Confirmation de classement d'une installation
- 3.4. Changement de niveau d'une installation
- 3.5. Installations Futsal
- 3.6. Classement initial de l'éclairage
- 3.7. Confirmation de classement de l'éclairage
- 3.8 Demande d'avis préalable de l'éclairage
- 3.9 Divers

4. DISTRICT DE SEINE MARITIME

4.1. Demandes d'avis préalables

- LE HAVRE

Stade Youri Gagarine - NNI 763510101

Demande d'avis préalable niveau 3 reçue le 19 février 2019.

Transmis à la Fédération Française de Football par mail le 20 février 2019 et par voie postale le 21 février 2019.

- LE HAVRE

Stade Youri Gagarine 2 – NNI 763510102

Demande d'avis préalable niveau 4 reçue le 19 février 2019.

Transmis à la Fédération Française de Football par mail le 20 février 2019 et par voie postale le 21 février 2019.

- LE HAVRE

Stade de la Cavée Verte - NNI 763510201

Demande d'avis préalable niveau 4 reçue le 19 février 2019.

Transmis à la Fédération Française de Football par mail le 20 février 2019 et par voie postale le 21 février 2019.

- LE HAVRE

Stade Jules Ladoumèque - NNI 763510301

Demande d'avis préalable niveau 4 reçue le 19 février 2019.

Transmis à la Fédération Française de Football par mail le 20 février 2019 et par voie postale le 21 février 2019.

4.2. Classement initial d'une installation

- NOTRE DAME DE BLIQUETUIT - ARELAUNE EN SEINE

Stade municipal Henri Malou – NNI 764010101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 9 avril 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19 février 2029.

- NOTRE DAME DE BLIQUETUIT - ARELAUNE EN SEINE

Stade municipal Henri Malou 2 - NNI 764010102

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 9 avril 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau Foot à 11 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19 février 2029.

- NOTRE DAME DE BLIQUETUIT - ARELAUNE EN SEINE

Stade municipal Henri Malou 3 – NNI 764010103

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 9 avril 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau Foot à 8 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19 février 2029.

- CANY

Stade municipal à CANY 2 - NNI 761590102

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 13 décembre 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19 février 2029.

- **ETALONDES**

Stade Gaston Laubier 2 à ETALONDES - NNI 762520102

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 10 décembre 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau Foot à 8 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19 février 2029.

- GANCOURT

Stade municipal à GRANDCOURT - NNI 763200101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 30 novembre 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau 6 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19 février 2029.

Aide FAFA 2 200 € pour une sécurisation.

- SERQUEUX

Stade municipal Léon Gageol à SERQEUX - NNI 766720101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 14 janvier 2019.

Il est proposé le classement des installations au niveau Foot à 11 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19 février 2029.

- VATTEVILLE LA RUE

Stade municipal Wambert - NNI 767270101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 9 avril 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance 19 février 2029.

- VATTEVILLE LA RUE

Stade municipal Wambert 2 - NNI 767270102

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 9 avril 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau Foot à 8 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19 février 2029.

- VATTEVILLE LA RUE

Stade municipal Wambert 3- NNI 767270103

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 9 avril 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau Foot à 8 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19 février 2029.

4.3. Confirmation de classement d'une installation

- BOIS GUILLAUME

Stade du C.H.U. à BOIS GUILLAUME - NNI 761080301

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 9 juin 2019.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 29 janvier 2019,

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19 février 2029.

- CLEON

Stade municipal Gilbert Carpentier à CLEON - NNI 761780201

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 28 mai 2018.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 8 février 2019,

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19 février 2029.

- **ETALONDES**

Stade Gaston Laubier à ETALONDES - NNI 762520101

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 18 février 2019.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 10 décembre 2018.

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19 février 2029.

- GAINNEVILLE

Stade municipal Henri Lebourgeois à GAINNEVILLE - NNI 762960101

Cette installation est classée en niveau 4 jusqu'au 14 octobre 2018.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 1er décembre 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau 4 pour 6 mois soit jusqu'à échéance du 30 juin 2019.

Demande transmise auprès de la F.F.F. le 03.01.2019.

Dossier retourné de la F.F.F. le 08.02.2019, classant cette installation au niveau 6 soit jusqu'à échéance du 14 octobre 2028.

Terrain sera radié fin juin 2019.

- MONTIVILLIERS

Stade municipal Jules Tauvel à MONTIVILLIERS - NNI 764470101

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 2 février 2018.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 24 novembre 2018.

Il est proposé la confirmation le classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19 février 2029.

4.4. Changement de niveau d'une installation

- CANY

Stade municipal à CANY - NNI 761590101

Cette installation est classée en niveau 4 jusqu'au 9 juin 2019.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 13 décembre 2018.

Il est proposé le changement de niveau du classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19 février 2029.

Dossier transmis à la Fédération Française de Football par mail, le 20 février 2019.

- SAINT AUBIN SUR SCIE

Stade municipal Jean Dasnias 2 à SAINT AUBIN SUR SCIE - NNI 765650102

Terrain synthétique

Cette installation est classée en niveau 5 Sye jusqu'au 1er juillet 2026.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 6 décembre 2018.

Il est proposé le changement de niveau du classement des installations au niveau 4 Sye pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19 février 2029.

Dossier transmis à la Fédération Française de Football par mail, le 20 février 2019.

- SAINT AUBIN SUR SCIE

Stade municipal Jean Dasnias 3 à SAINT AUBIN SUR SCIE - NNI 765650103

Cette installation est classée en niveau foot à 11 jusqu'au 17 décembre 2024.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 21 novembre 2018.

Il est proposé le changement de niveau du classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19 février 2029.

4.5. Installations Futsal

OISSEL

Gymnase Germinal à OISSEL - NNI 764849901

Demande de classement fédéral initial Futsal niveau 2

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 30 janvier 2019.

Il est proposé le classement des installations au niveau Futsal 2 pour neuf ans, soit jusqu'à échéance du 31 janvier 2028.

- 4.6. Classement initial de l'éclairage
- 4.7. Confirmation de classement de l'éclairage
- 4.8. Demande d'avis préalable de l'éclairage

- LE HAVRE

Stade Youri Gagarine - NNI 763512001

Demande d'avis préalable éclairage reçue le 19 février 2019.

Transmis à la Fédération Française de Football par mail le 20 février 2019 et par voie postale le 21 février 2019.

- LE HAVRE

Stade Youri Gagarine terrain synthétique – NNI 763512002

Demande d'avis préalable éclairage reçue le 19 février 2019.

Transmis à la Fédération Française de Football par mail le 20 février 2019 et par voie postale le 21 février 2019.

4.9. Divers

5. DISTRICT DE L'EURE

- 5.1. Demandes d'avis préalables
- 5.2. Classement initial d'une installation
- 5.3. Confirmation de classement d'une installation

- VERNON

Stade municipal Vernonnet synthétique à VERNON – NNI 276810102

Cette installation est classée en niveau 5 Sye jusqu'au 25 novembre 2018.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 17 octobre 2018.

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5 Sye pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19 février 2029.

Dossier transmis à la Fédération Française de Football par voie postale, le 21 février 2019.

- 5.4. Changement de niveau d'une installation
- 5.5. Installations Futsal
- 5.6. Classement initial de l'éclairage

- GISORS

Stade municipal Maurice Tassus 2 à GISORS - NNI 272840102

Eclairement moyen : 180 lux Facteur d'uniformité : 0,7085 Rapport E mini/E maxi : 0,533

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E5 du Règlement de l'Éclairage.

- 5.7. Confirmation de classement de l'éclairage
- 5.8. Demande d'avis préalable de l'éclairage
- 5.9. Divers

Le Président de la CRTIS

moricans

Monsieur Pierre MORICEAU

Le secrétaire de la CRTIS

1/25

Monsieur Christian LEFEBVRE